

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2006

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2007 - (n° 3362)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 388

présenté par
M. Jean-Marie Rolland

ARTICLE 39

Dans l'alinéa 13 de cet article, après le mot :

« caisses »,

insérer le mot :

« nationales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.